

# NOTICES

## relatives à la guerre de 1914-1918

---

Nous commençons la réalisation du projet que notre Société avait formé en 1915 (voir tome xx, p. 249-251, la circulaire rédigée par le Bureau) : consigner dans notre publication des renseignements précis ayant une valeur documentaire, sur les aspects et les répercussions de la guerre dans la Creuse.

### I. — L'ŒUVRE DE LA CROIX-ROUGE

Les Bureaux des deux Comités de la Croix-Rouge qui ont fonctionné à Guéret ont rédigé les notices qui suivent :

#### **Comité de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires**

Le Comité de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires, établi à Guéret, n'avait fait, avant 1914, que recueillir les cotisations annuelles de ses membres et en former un capital de quelques milliers de francs.

Lorsque survint la déclaration de guerre en Août 1914, le Comité se mit en devoir de faire face à ses obligations et à ses promesses en réunissant tout son personnel et en faisant appel à toutes les bonnes volontés qui répondirent avec un admirable élan. De suite, il se mit au travail, provoquant et recevant des dons en argent et en nature, confectionnant du linge et des pansements.

Les ressources du Comité étaient trop limitées pour lui permettre l'installation d'un hôpital auxiliaire, mais il mit à la disposition du Service de Santé Militaire tout ce qu'il possédait et tout son personnel.

Dès l'arrivée du premier train de blessés, des dames du Comité apportèrent leur aide au poste de Secours de la gare.

Lorsque survint, au cours de la bataille de la Marne, le 9 Septembre 1914, l'ordre d'installer un hôpital à l'Ecole Notre-Dame, les dames infirmières de la S. S. B. M., qui venaient de terminer une semaine de service à l'Hôpital temporaire N° 3, se transportèrent à la dite Ecole avec le stock de draps, linge de corps et pansements du Comité, de telle sorte que, le même soir, les 150 blessés qui y arrivaient recevaient tous les soins désirables. Quelques jours après, ce nouvel hôpital comptait 293 lits, occupés par les blessés.

Cet hôpital, d'abord annexe de l'Hôpital N° 3, fut ensuite rendu autonome sous la dénomination d'Hôpital complémentaire N° 46 et fonctionna sans interruption jusqu'à sa fermeture qui eût lieu le 10 janvier 1919. Il était devenu un centre de chirurgie important, de sorte qu'il n'eût point à subir de fermeture temporaire.

Pendant toute cette période, soit pendant 4 ans 1/2, les infirmières de la Société de Secours aux Blessés Militaires prodiguèrent leurs soins aux blessés et celles qui étaient encore à l'hôpital à la fermeture avaient commencé leur service le 9 Septembre 1914.

A la suite d'un cours fait par M. le Major Seigneurin, médecin-chef de l'hôpital, et d'un examen passé devant un jury composé de médecins des divers hôpitaux de Guéret en 1914, 20 dames infirmières, sociétaires de la S. S. B. M. furent diplômées.

Pendant toute cette même période, aussi, le Comité de la S. S. B. M. assura le service de la lingerie, fournissant tout le nécessaire pour l'entretien et le raccommodage du linge. Au bout de deux ans, le Service de Santé plaça des salariées comme aides.

Pendant longtemps le Service de Santé n'eût pas à fournir de linge, ce que la S. S. B. M. avait apporté suffisant au service de l'hôpital.

La Société de Secours aux Blessés a fourni environ :

- 600 paires de draps ;
- 500 taies d'oreiller ;
- des couvertures de lits en laine et en coton ;
- 1.300 chemises ;
- 500 caleçons ;
- 2.000 paires de chaussettes ;
- 3.000 mouchoirs ;
- 500 gilets de laine ;

Plusieurs milliers de mètres de gaze pour pansements et plusieurs milliers de bandes.

Elle a dû, au début, concourir à l'achat de médicaments et d'instruments de chirurgie et même au ravitaillement. Elle a fourni des ustensiles de ménage (brocs, cuvettes, seaux, etc.)

Maintes fois, chaque année, elle a amélioré l'ordinaire des blessés par des rations de supplément, des gâteaux, du café, elle a aussi fourni quantité de champagne et de vins réconfortants.

Pendant une année, environ, elle a participé aux frais des obsèques des militaires décédés dans les hôpitaux. Elle a aussi contribué aux frais d'installation d'une cantine à la gare.

Le Comité a tenu à donner sa souscription aux monuments à ériger à l'Eglise de Guéret et sur une place de la ville en l'honneur des soldats morts.

### **Comité de l'Association des Dames Françaises**

Le Comité de l'Association des Dames Françaises, fondé à Guéret le 12 avril 1891, avait eu, pendant une dizaine d'années, une vie active, avec des réunions de travail hebdomadaires, puis mensuelles. Il connut ensuite une assez longue période

d'inaction. Le 15 décembre 1907, il fut réorganisé. On reprit les réunions de travail ; pendant l'hiver 1907 on organisa des conférences médicales ; pour augmenter les ressources financières, des fêtes furent données et la situation devint prospère. Grâce à ces efforts, le Comité avait pu envoyer un secours en argent et du linge aux inondés de la Seine en 1910, et du linge aux blessés de l'expédition du Maroc en 1913. Au cours de l'hiver 1913-1914, il acheta six lits complets et six tables de nuit destinés à servir en cas de guerre. Ces objets, ainsi que les quelques chaises et la table constituant le modeste matériel du Comité, se trouvaient, en juillet 1914, dans deux petites pièces louées. Les réunions étaient tenues dans une salle de la mairie mise gracieusement à la disposition du Comité. A la veille de la déclaration de la guerre le groupement comptait 97 adhérentes. Sa situation financière était la suivante :

Il possédait 430 francs de rentes 3 <sup>o</sup>/<sub>o</sub> sur l'Etat Français, dont 130 francs formant un fonds de réserve inaliénable. L'encaisse en numéraire était de 128 francs.

Dès la mobilisation le Comité se mit à l'œuvre. De nouvelles adhérentes s'y firent inscrire. Nous allons exposer ce qu'il a fait pendant la guerre.

## I — OUVROIRS

Dans sa séance du 3 Août 1914, il avait décidé l'organisation d'un ouvroir où travailleraient les sociétaires sous la direction des membres du bureau. Cet ouvroir fonctionna pendant toute la guerre ; les réunions furent d'abord journalières. Au mois de juin 1915, la quantité de linge donnée aux hôpitaux étant considérable, une petite réserve ayant été constituée, il fut décidé que les réunions de travail n'auraient lieu que trois fois par semaine. A partir de l'hiver 1917, les réunions ne furent plus qu'hebdomadaires, et un certain nombre de sociétaires se chargeaient d'exécuter du travail chez elles.

C'est surtout le linge de corps, chemises, caleçons, gilets de

flanelle, mouchoirs, que l'on confectionna en abondance ; on fit aussi une très grande quantité de taies d'oreillers, d'écharpes, de torchons, d'objets de laine (gilets, chaussettes, cache-nez, passe-montagnes, gants), et des objets de pansement. Il y eut aussi des travaux extraordinaires, comme la confection, au mois d'août 1914, de manchons bleus pour les képis, la fabrication d'enveloppes d'oreillers que l'on remplissait de balle d'avoine, et le pliage de compresses de gaze pour les hôpitaux. Pendant plusieurs mois on fit également du raccommodage pour les hôpitaux, spécialement celui des draps.

En même temps qu'il décidait la création d'un ouvroir bénévole pour les sociétaires, le Comité organisait, dès les premiers jours du mois d'août 1914, un ouvroir payé destiné à venir en aide aux femmes des soldats mobilisés et à celles privées de travail. Il fonctionna jusqu'au 31 janvier 1916, tous les jours pendant les premiers mois de la guerre, puis, le nombre d'ouvrières ayant beaucoup diminué, trois fois par semaine. On y donnait du travail de couture, du raccommodage et du lavage (1).

Le travail exécuté par les deux ouvroirs, de nombreux dons en nature reçus par le Comité, des achats complémentaires faits par celui-ci lui ont permis de livrer pendant la guerre environ : 500 paires de draps, 2.500 chemises, 2.000 caleçons, 2.000 gilets et ceintures de flanelle, 600 taies d'oreiller, 500 douzaines d'écharpes et torchons, 225 douzaines de mouchoirs, 1900 paires de chaussettes, 300 gilets de laine, cache-nez et autres objets de laine.

---

(1) Voici les prix payés, 1<sup>o</sup> pour la couture : la chemise 1 fr. 25, le caleçon 1 fr., le drap 0 fr. 75, la douzaine de mouchoirs 0 fr. 75, la douzaine de carrés, écharpes 0 fr. 40, la douzaine de manchons de képi 1 franc, la douzaine de torchons 0 fr. 75, le gilet de flanelle 0 fr. 50, la taie d'oreiller 0 fr. 30 ; 2<sup>o</sup> pour le lavage : le drap lessivé 0 fr. 20, tapé 0 fr. 15, savonné 0 fr. 15, la chemise 0 fr. 10, la douzaine de mouchoirs 0 fr. 30, la douzaine d'essuie-main 0 fr. 40, la douzaine de serviettes de toilette 0 fr. 40, la douzaine de torchons 0 fr. 40. Le total des sommes payées aux femmes employées a atteint 4.000 francs.

## II — CONCOURS AUX FORMATIONS SANITAIRES

Les ressources du Comité ne lui permettaient pas d'installer d'hôpital auxiliaire. Comme, d'autre part, un hôpital temporaire était prévu par l'autorité militaire, il fut décidé que le Comité donnerait son concours, sous toutes les formes, au Service de santé.

Celui-ci n'avait prévu à Guéret qu'un hôpital, l'Hôpital temporaire N° 3 (désigné plus tard sous le nom d'Hôpital complémentaire N° 3), installé dans les bâtiments du Lycée de jeunes filles, mais, dès septembre, il fut nécessaire d'organiser de nouvelles formations à l'Ecole Notre-Dame, à l'Ecole normale d'institutrices, à la caserne des Augustines et au Lycée de garçons.

L'Hôpital N° 3 n'avait à ses débuts ni le linge, ni le matériel nécessaires à une formation comptant un grand nombre de lits. Le Service de Santé demanda l'aide du Comité. Au linge qui fut donné très largement, il faut ajouter des vêtements de toile pour les infirmiers, des blouses et des tabliers de médecins, des ustensiles de pansement et de chirurgie, des chaussures pour les blessés, des ustensiles de cuisine (plats, marmites, cuillers, fourchettes, couteaux, gobelets), du savon, un grand nombre de brocs, seaux, cuvettes et une énorme quantité de bandes. Peu après l'ouverture de l'Hôpital N° 3, il fallut organiser en hôpital l'Ecole Notre-Dame ; pour cette installation le Comité ne fournit qu'une fois du linge, le Comité guérétois de la Société de Secours aux blessés s'étant chargé de faire seul ce qui était nécessaire à ce nouvel hôpital. Presqu'en même temps on plaçait des blessés dans la caserne des Augustines, où le Comité donna tout le linge et les ustensiles de pansement. Pour l'hôpital ouvert dans l'Ecole normale d'institutrices il fournit du linge. Pour l'hôpital créé, à l'improviste, au Lycée de garçons, une aide considérable fut demandée au Comité : du linge, ustensiles de ménage (seaux, cuvettes, brocs), objets de pansement. C'est à cet hôpital que le Comité prêta les lits et les tables de nuit lui appartenant ; il fournit une vingtaine de matelas qu'il avait fait confectionner.

Enfin à l'Hôpital N° 3 le Comité donna tout le champagne et le rhum nécessaires pour les opérés et malades.

Un grand nombre d'adhérentes du Comité ont assuré le service comme infirmières bénévoles auprès des blessés et des malades à l'Hôpital N° 3 pendant toute la guerre (1), à l'École normale de jeunes filles et à la caserne des Augustines pendant le temps où des formations sanitaires y ont fonctionné, enfin au Lycée de garçons jusqu'au moment où il y a été établi un dépôt de convalescents. Parmi tous les dévouements qui se sont manifestés, il en est un à qui un hommage particulier est dû : celui de Madame Courtois qui contracta la grippe infectieuse au chevet de ses malades et mourut le 21 octobre 1918.

Le Comité organisa la lingerie dans tous les hôpitaux où ses infirmières assuraient le service. Ce travail de lingerie comportant raccommodage, repassage et pliage était fait par des sociétaires. A l'Hôpital N° 3 on s'adjoignit un personnel auxiliaire que le Comité paya pendant quelque temps ; il fut ensuite appointé par l'autorité militaire. A ce même hôpital, le Comité s'est chargé pendant deux ans de faire laver à ses frais les gilets de flanelle, les taies d'oreiller et le linge particulier des blessés. Celui-ci était trié et étiqueté à l'arrivée des blessés par les sociétaires travaillant à la lingerie.

Pendant quelques mois, à l'Hôpital N° 3, des sociétaires ont donné leur coopération quotidienne au service du réfectoire. A l'occasion des fêtes et dans les différents hôpitaux dont il s'occupait, le Comité a amélioré l'ordinaire des blessés par des dons en nature (gâteaux, volailles, fruits, vin, tabac, etc...)

### III — POSTE DE SECOURS A LA GARE

Au moment de l'arrivée des premiers blessés, la création d'un poste de secours à la gare de Guéret fut décidée. La Compagnie d'Orléans offrit un local où deux lits furent installés. Du linge et du matériel furent fournis par le Comité à ce poste où l'on

---

(1) Pendant deux ans les religieuses garde-malades ont fait à cet hôpital un service de veille la nuit, et donné également leur concours pendant la journée.

ravitailait les blessés destinés à Guéret et ceux qui y passaient et où l'on coopéra aussi au ravitaillement des trains de réfugiés. Le service du poste fut assuré concurremment par des infirmières de l'Association des Dames Françaises et des infirmières du Comité de secours aux blessés. Les frais furent couverts par des dons particuliers. Le poste cessa de fonctionner en 1917, l'amélioration du service d'évacuation des blessés le rendant inutile.

#### **IV — PARTICIPATION AUX OBSÈQUES DES MILITAIRES**

Le Comité a participé, notamment par des achats de couronnes, aux obsèques des militaires morts dans tous les hôpitaux de la ville. Les frais de cette participation ont été partagés par le Comité de la Société de secours aux blessés jusqu'au mois de septembre 1915 ; à partir de cette date et jusqu'à la fin de la guerre, le Comité de l'Association des Dames Françaises a assumé seul cette dépense.

#### **V — COURS POUR LES INFIRMIÈRES**

En 1916, des cours furent organisés à l'Hôpital N° 3 pour toutes les sociétaires. Ils furent faits par M. Bardon, pharmacien à l'hôpital, trois fois par semaine, pendant environ trois mois. A la suite d'un examen passé devant les médecins des hôpitaux, à la fin de ces cours, 28 sociétaires obtinrent le diplôme d'infirmière.

#### **VI — SECOURS ET DONNÉS DIVERS**

Le Comité vint en aide, aussi largement qu'il le put, aux soldats blessés et malades nécessiteux, particulièrement à ceux originaires des régions envahies ; il leur distribua des secours en argent et en nature. Il envoya aussi des paquets à des soldats du front sans ressources et surtout à des prisonniers de guerre.

En 1915, lors de l'épidémie de typhus en Serbie, le Comité fit un envoi de cinq caisses de linge de corps, de torchons et de bandes à la mission française.

Pendant toute la guerre, il vint en aide aux réfugiés des



régions envahies : au début, il donna du linge aux hommes évacués avec les régiments du Nord ; plus tard il aida quelques familles par le prêt d'objets mobiliers et des dons d'argent et de linge. En mars 1918, lors d'une importante évacuation, il remit au bureau des réfugiés cent paires de draps.

Après l'Armistice un envoi important de linge de corps a été fait aux régions dévastées par l'intermédiaire du Comité central.

En 1919, après la fermeture des hôpitaux militaires, le linge et les objets de pansement appartenant au Comité qui lui avaient été rendus par le Service de Santé ont été donnés à l'Hôpital-hospice de Guéret.

Le Comité a été puissamment aidé dans son œuvre par les dons multiples qui lui ont été faits.

D'abord des dons en nature : au début de la guerre, les collectes organisées dans nombre de communes ont réuni une grande quantité de draps et de linge de corps qui a été remis au Comité. Dans la suite, il reçut un don très important de laine filée.

Des dons en argent par des communes, des particuliers, des sociétés, des établissements d'instruction ; il en est arrivé jusqu'à la fin de la guerre. Leur total a atteint 35.529 francs 35 centimes. (1)

Les dépenses du Comité se sont élevées à la somme totale de

---

(1) Les communes qui ont fait des dons au Comité sont : Ajain, Ahun, Anzême, Azat-Châtenet, Bosmoreau, La Brionne, Budelière, Bussière-Dunoise, Bussière-Nouvelle, Bussière Saint-Georges, La Celle-Dunoise, La Cellette, Ceyroux, La Chapelle-Taillofer, Charron, Châtelus-le-Marcheix, Le Chauchet, Chénérailles, Chéniers, La Courtine, Cressat, Crozant, Dun-le-Palleteau, Evaux, Faux-la-Montagne, Flayat, Fleurat, Fresselines, Gléniac, Le Grand-Bourg, Jalesches, Jarnages, Jouillat, Lépaud, Lépinas, Leyrat, Lioux-les-Monges, Lizières, Lussat, Maisonnisses, Marsac, Le Mas-d'Artige, Mazérat, Mèrignat, Mérinchal, Montaigut, Noth, Nouzerolles, Nouziers-la-Forêt, Peyrabout, Peyrat-la-Nonière, Pionnat, Pontarion, Rimondeix, Roche, Rougnat, Sardent, La Saunière, Savennes, St-Agnant-de-Versillat, St-Agnant-près-Crocq, Ste-Feyre, St-Fiel, St-Germain-Beaupré, St-Julien-le-Châtel, St-Junien-la-Bregère, St-Laurent, St-Léger-le-Guérotois, St-Martial-le-Vieux, St-Maureil, St-Maurice, St-Merd-la-Breuille, St-Pardoux-les-Cards, St-Pierre-Chérignat, St-Pierre-de-Fursac, St-Sulpice-le-Guérotois, St-Sylvain-bas-le-Roc, St-Sylvain-Montaigut, St-Victor, St-Yrieix-les-Bois, Tercillat, Thauron, Le Trucq, Toulx-Ste-Croix, Varcilles, Viersat, Vigeville, La Villedieu.

44.803 francs 90 centimes (chiffre arrêté au 31 décembre 1919). Postérieurement à cette date le Comité a donné sa souscription pour les plaques commémoratives de l'église et le monument public élevé à Guéret à la mémoire des morts de la guerre.

Les dons en argent ont été intégralement employés à ces dépenses. Il en a été de même de la totalité des cotisations payées par les sociétaires. De plus, le Comité a fait deux emprunts à la Banque de France sur les titres dont les règlements lui permettaient la disposition ; pour rembourser la somme due à la Banque, qui, à la fin de la guerre, dépassait 3.000 francs, le Comité a vendu une partie des titres lui appartenant.